



# Chili

Ce guide ne traite que de la fiscalité des services numériques. Si vous vendez des biens, ce guide ne s'applique pas.

La loi n° 210 du 24 février 2020 établit que les services à distance payants fournis par des non-résidents ne résidant pas au Chili doivent payer la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à partir du 1er juin 2020.

## TVA Taux normal

Le taux de TVA standard au Chili en 2023 est de 19%.

## Seuil

Le seuil n'est pas défini.

## Qui doit s'inscrire?

Les contribuables sans domicile ni résidence au Chili fournissent des services taxés à distance acquis sur le territoire chilien par des personnes physiques ou morales.

## Liste des services électroniques

Contenu de divertissement numérique, comme un service audiovisuel, de la musique, des jeux ou d'autres analogues, par téléchargement, diffusion en continu ou d'autres technologies, y compris des textes, des magazines, des journaux et des livres à ces fins.

Logiciel, stockage, plateformes ou infrastructure informatique.

Publicité, quel que soit le moyen ou les moyens par lesquels elle est délivrée, matérialisée ou exécutée.

## **Pièces à conviction**

Le service sera considéré comme livré au Chili si au moins deux des conditions suivantes sont remplies:

- L'adresse IP du réseau utilisé est au Chili.
- Adresse de facturation.
- Adresse bancaire de l'acheteur.
- Carte SIM chilienne.

## **Procédure d'inscription**

La procédure d'enregistrement est sans effort. Il suffit d'envoyer le formulaire d'inscription au site des impôts. Simultanément à l'inscription, vous recevrez un compte personnel avec lequel vous devrez déposer des déclarations de revenus.

Le type de devise (dollars américains, euros ou pesos chiliens) et la fréquence de déclaration et de paiement doivent être précisés lors de l'inscription. Une fois les élections tenues, elles ne pourront plus être modifiées avant le 1er janvier de l'année prochaine.

## **Représentant fiscal**

Un représentant n'est pas nécessaire. Il suffit que l'entreprise ait conclu un contrat officiel lors de l'inscription.

## **Déclaration et paiement de la TVA**

Les déclarations sont soumises sur une base mensuelle/trimestrielle. Vous pouvez choisir une période qui vous convient dans la demande d'inscription. La date limite de dépôt et la date limite de paiement de la déclaration sont les vingt premiers jours du mois suivant la période à communiquer.

Pour les déclarations en devises, la taxe correspondante doit être acquittée par virement SWIFT, identifié par un code SWIFT ou un code BIC (identifiant bancaire). Ce code permet d'identifier la banque réceptrice lors d'un virement international.

## **Pénalités**

L'intérêt de 1,5% pour chaque mois la TVA n'est pas déclaré et payé.

Amendes: 10% à 60% peuvent être dues.







